

provinciale et ne sont pas prévues dans le projet de loi que vous étudiez actuellement.

Monsieur le président, voilà les observations officielles que je voulais faire. Je serais heureux de répondre à toutes les questions que voudront bien me poser les membres du Comité.

Le président: Y a-t-il des questions, honorables sénateurs?

Le sénateur van Roggen: Tout d'avord, existe-t-il une loi semblable dans les autres pays qui fabriquent des pneus, notamment en Europe et aux États-Unis?

M. Farmer: C'est le cas aux États-Unis, et il existe en Europe une norme internationale dont la mise en application est, je crois, fort répandue actuellement.

Le sénateur van Roggen: Il ne s'agirait donc pas d'une mesure restrictive en ce qui concerne la fabrication par le Canada de pneus destinés à être exportés aux États-Unis?

M. Farmer: C'est exact. Je ne sais pas quelles normes le gouvernement fédéral adopterait, mais je crois qu'elles ressembleraient à celles de l'Association canadienne de normalisation et également à celles qu'appliquent les États-Unis. Je suis donc persuadé que cette mesure n'imposerait pas de restrictions au commerce entre les États-Unis et le Canada. De plus, la plupart des pneus fabriqués actuellement en Europe et au Japon sont conformes à la fois aux normes américaines et canadiennes.

Le sénateur van Roggen: Iriez-vous jusqu'à dire que cette mesure nous permet simplement de rejoindre les autres pays dans ce domaine?

M. Farmer: Non, ces normes sont actuellement en vigueur au Canada, mais le problème porte sur leur mise en application. La législation ne comportait pas les dispositions nécessaires pour contraindre les fabricants à se conformer aux normes de rendement pour la fabrication de pneus.

Le sénateur van Roggen: Aucune mesure d'application fédérale n'a été possible?

M. Farmer: Autre que sur l'équipement utilisé sur les voitures neuves lors de leur fabrication.

Jusqu'à maintenant le problème a été que la vente des pneus de rechange représente probablement les deux tiers du marché canadien des pneus. Il s'agit d'une donnée approximative.

Le sénateur van Roggen: Qu'entendez-vous exactement par «la vente des pneus de rechange»?

M. Farmer: Il s'agit du remplacement des pneus d'origine lorsqu'ils sont usés.

Le sénateur van Roggen: En d'autres mots, simplement le fait de se rendre dans un magasin qui vend des pneus et d'en acheter, etc?

M. Farmer: Oui, c'est exact. En réalité, la fabrication de ces pneus était contrôlée par la législation provinciale sur la circulation routière et elle devrait se conformer aux normes de l'Association

canadienne de normalisation. A notre avis, toutefois, le problème réside dans le fait que les gouvernements provinciaux ne sont pas en mesure de procéder à une inspection ou à une vérification. Les règlements sont bel et bien rédigés, mais nous doutons dans une certaine mesure qu'ils puissent les appliquer.

Le sénateur van Roggen: Comment la présente loi s'appliquera-t-elle? Vous efforcerez-vous de l'appliquer au niveau de la vente de détail, de la fabrication des pneus ou de leur importation au Canada?

M. Farmer: Je ne peux pas parler au nom du gouvernement fédéral, mais je suppose qu'il l'appliquera pour la vente de détail et l'importation.

Le sénateur van Roggen: Je suppose que si vous contrôlez les secteurs de la fabrication et de l'importation, vous contrôlez tout le marché des pneus.

M. Farmer: Je crois que oui.

Le sénateur van Roggen: Vous ne pouvez pas en fabriquer à la maison!

M. Farmer: Non, vous avez raison. Je crois que la plupart des pneus fabriqués au Canada, en fait, tous les pneus, sont conformes actuellement à ces normes.

Le sénateur van Roggen: Quelles répercussions cette mesure aura-t-elle sur le rechapage des pneus?

M. Farmer: A moins qu'on présente un projet de loi concernant le rechapage des pneus, aucune mesure n'est prévue à ce sujet à l'heure actuelle au Canada; il n'existe aucune norme.

Le sénateur van Roggen: Rien n'est prévu à ce sujet dans ce projet de loi?

M. Farmer: Non. Il vise à assurer l'application des normes de fabrication des pneus. Voilà en quoi il consiste réellement: il vise à assurer que tous les pneus vendus au Canada satisfont aux normes de qualité. En d'autres termes, ils seront fabriqués selon des modèles sécuritaires et en conformité avec l'usage auquel ils sont destinés.

Il y a, toutefois, une ombre au tableau. Les provinces ont adopté la norme de l'Association canadienne de normalisation qui établit l'usage approprié des pneus. Autrement dit, selon le poids ou les dimensions du véhicule automobile, vous devez l'équiper de pneus de dimensions précises afin de satisfaire aux exigences de charge et à d'autres, pour des raisons de sécurité. Le présent projet de loi ne traite, toutefois pas de ces questions. Comme pneus de rechange, vous pouvez acheter n'importe quel type de pneu vendu dans les magasins.

Le sénateur van Roggen: En d'autres termes, vous pouvez acheter des pneus qui ne conviennent pas à votre type de voiture?

M. Farmer: C'est exact. Voilà l'un des problèmes auquel a fait face, dès sa création, le Comité de l'Association canadienne de normalisation: à cette époque, aucune norme ne s'appliquait au Canada ni ailleurs exigeant l'usage d'un type précis de pneus sur tel ou tel véhicule automobile.